

AVIS

relatif au Compte Administratif 1993
et au Projet de Budget Supplémentaire 1994
du Territoire

TERRITOIRE DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 02-94

DU 05 juillet 1994

**AVIS
RELATIF AU COMPTE ADMINISTRATIF 1993 ET
AU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994
DU TERRITOIRE**

○ ○ ○

Le Comité Economique et Social du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, saisi pour avis, conformément à la loi n° 88-1028 du 9 Novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998,

Vu la délibération n° 122 du 8 Août 1990 modifiée, portant organisation et fonctionnement du Comité Economique et Social du Territoire,

Vu la délibération n° 91/01/CES du 29 Avril 1991 modifiée portant Règlement Intérieur de l'Institution,

Vu la saisine du Délégué du Gouvernement en date du 06 Juin 1994 relative au compte administratif 1993 et au projet de Budget Supplémentaire 1994 du Territoire,

Vu le délai demandé d'un mois à compter du 6 Juin 1994,

Vu l'avis du Bureau du Comité Economique et Social en date du Jeudi 30 Juin 1994,

a adopté, en sa séance du 5 Juillet 1994, les dispositions dont la teneur suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 1993

Les résultats figurant dans le compte administratif 1993 regroupent le résultat de l'exercice lui même (+ **248,3 millions**) ainsi que le solde des gestions antérieures. Ils dégagent un excédent de **9,050 milliards** (Recettes : 82,18 milliards ; Dépenses : 73,13 milliards).

Le Comité Economique et Social relève l'effort de rigueur budgétaire réalisé en 1993 commandé par la situation économique et de trésorerie du Territoire en 1992.

Le Comité Economique et Social rappelle que l'exécution du Budget 1992 s'était en effet soldée par un déficit des opérations de l'ordre de **2,3 milliards**.

Le Comité Economique et Social note que l'avance de trésorerie de **1,3 milliard** consentie par l'Etat pour remédier aux difficultés budgétaires rencontrées en 1992 a été entièrement remboursée à la fin de l'exercice 1993 et a permis le versement des dotations aux collectivités.

En outre, **Le Comité Economique et Social** souligne :

- ☐ l'excédent cumulé de **9,050 milliards** dont **248,3 millions** au titre de l'exercice 1993
- ☐ l'absence de recettes tirées de la fiscalité minière et métallurgique conformément aux prévisions
- ☐ le fléchissement des recettes issues de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) compensé par celles issues des taxes de consommation sur les produits importés et de stabilisation
- ☐ l'accroissement des recettes de la Régie des Tabacs
- ☐ le doublement de la dotation initiale concernant les dépenses de frais médicaux et d'hospitalisation.

Par ailleurs, **Le Comité Economique et Social** demande que les visas du projet de délibération arrêtant les comptes 1993 du Territoire soient complétés par : "*vu l'avis du Comité Economique et Social en date du ...*".

PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994

Le projet de Budget Supplémentaire 1994 s'établit à **17,4 milliards** et enregistre par rapport à 1993, une diminution en volume de 18 %.

Sur ce total, 11,4 milliards correspondent à des dépenses et recettes réelles qui sont en baisse respectivement de 24,4 % et 30,8 % par rapport à 1993 et 1992.

Cette évolution s'explique par deux facteurs principaux :

- ☐ la constitution pour la première fois en 1993 d'une provision de **3,3 milliards** destinée à tenir compte du décalage dans la perception des impôts sur rôles et à remédier au problème de trésorerie qui en résulte pour le Territoire
- ☐ une prévision des recettes fiscales et douanières plus précise en raison notamment de l'absence de recette issue de la fiscalité minière.

Outre l'ajustement des dotations aux collectivités eu égard à la nature du budget qui est essentiellement un budget de répartition, **Le Comité Economique et Social** note parmi les objectifs majeurs du projet de Budget Supplémentaire :

- le financement d'investissements à hauteur de **1,8 milliard** correspondant à des crédits de paiement sur autorisations de programme déjà votées et à des opérations nouvelles
- le réajustement des crédits de fonctionnement.

Le Comité Economique et Social souligne les efforts effectués :

- en matière de promotion de la filière aquacole, par une aide destinée à renforcer la capacité de conditionnement et la qualité de la production locale
- pour la participation du Territoire à la reconstruction de l'Aquarium de Nouméa, un des hauts lieux touristiques du Territoire
- en faveur des handicapés (notamment l'aménagement de rampes d'accès et de sanitaires équipés ...)
- pour le financement d'une campagne d'information pour la sécurité routière
- en matière d'informatisation des services (dont 140 millions pour la mise en place du système SOFIX destiné à améliorer le traitement des opérations de dédouanement).

RECOMMANDATIONS

Le Comité Economique et Social recommande, de façon générale, que ne soient pas utilisées d'abréviations dans la rédaction des projets de délibération.

Le Comité Economique et Social émet le vœu que les efforts annoncés pour la réduction des délais de paiements des administrations aux entreprises soient accentués.

CONCLUSION

Le Comité Economique et Social émet un avis favorable au compte administratif 1993 et au projet de Budget Supplémentaire 1994 du Territoire.

LE PRESIDENT



Jacques LEGUERE

LE SECRETAIRE

Merry HMAE

